

26 jan 2024 -17:09

Appartient à Conseil des ministres du 26 janvier 2024

Modification du Code de droit économique concernant le transport intérieur de marchandises par chemin de fer

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification du Code de droit économique concernant le transport intérieur de marchandises par chemin de fer.

L'avant-projet de loi a comme objectif principal de modifier l'article X.60 du Code de droit économique afin de donner suite à une demande du secteur du fret ferroviaire d'harmoniser la législation nationale avec la législation internationale, afin de simplifier le transport de marchandises par chemin de fer en Belgique.

Dans ce cadre, seules les dispositions de la législation internationale qui sont incompatibles avec le droit national (par exemple, les dispositions en matière de douane) sont explicitement exclues. Par ailleurs, le Roi se voit attribuer la compétence de déterminer le modèle de lettre de voiture.

Cette modification du code économique est une concrétisation des engagements pris par le gouvernement dans son plan marchandises. Le cadre législatif en vigueur régissant le rail est souvent catégorisé par le secteur comme étant « lourd, complexe et incompatible avec les attentes logistiques actuelles ». Cette mise en concordance de l'article X.60 du code de l'économie avec les règles internationales permettra de réduire un certain nombre de coûts administratifs supportés par les entreprises ferroviaires.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be